

DEFINITIONS NORMES

EN 13306

Management de la maintenance (2.2)

Toutes les activités des instances de direction qui déterminent les objectifs, la stratégie et les responsabilités concernant la maintenance et qui les mettent en application par des moyens tels que la planification, la maîtrise et le contrôle de la maintenance, l'amélioration des méthodes dans l'entreprise, y compris dans les aspects économiques.

Stratégie de maintenance (2.4)

Méthode de management utilisée en vue d'atteindre les objectifs de maintenance.

Maintenabilité (4.3)

Dans des conditions données d'utilisation, aptitude d'un bien à être maintenu ou rétabli dans un état où il peut accomplir une fonction requise, lorsque la maintenance est accomplie dans des conditions données, en utilisant des procédures et des moyens prescrits.

NOTE Le terme «maintenabilité» est également utilisé pour désigner la valeur de la maintenabilité.

Supportabilité de maintenance (2.8)

Aptitude d'une organisation de maintenance à mettre en place les moyens de maintenance appropriés à l'endroit voulu en vue d'exécuter l'activité de maintenance demandée à un instant donné ou durant un intervalle de temps donné.

Fiabilité (4.2)

Aptitude d'un bien à accomplir une fonction requise, dans des conditions données, durant un intervalle de temps donné.

NOTE Le terme «fiabilité» est également utilisé pour désigner la valeur de la fiabilité et peut être défini comme une probabilité.

Soutien logistique

Ensemble structuré des produits ou services nécessaires à un client pour assurer : le maintien de la disponibilité du système principal, et le maintien en condition de tout ou partie de lui-même (outillage, rechange, simulateur, documentation, infrastructure).

Soutien logistique intégré (SLI)

Ensemble des tâches techniques et de gestion nécessaires pour spécifier, réaliser et maintenir en condition opérationnelle le système de soutien logistique.

Logistique de maintenance (10.1)

Ressources, services et moyens de gestion nécessaires à l'exécution de la maintenance.

NOTE La logistique de maintenance peut inclure par exemple le personnel, les équipements d'essai, les ateliers, les pièces de rechange, la documentation, les outils, etc.

Analyse de soutien logistique

Processus intégratif, d'identification, de définition, de qualification, de choix et compris, d'essais et d'évolutions, visant à assurer que le besoin d'aptitude à la logistique et les autres besoins de soutien logistique intégré seront satisfaits.

Vie utile (4.9)

Intervalle de temps qui dans des conditions données, commence à un instant donné, et se termine quand le taux de défaillance devient inacceptable ou quand le bien est considéré comme irréparable à la suite d'une panne ou pour d'autres raisons pertinentes.

Taux d'apparition de défaillance (4.10)

Nombre de défaillances d'un bien survenant dans un intervalle de temps donné divisé par cet intervalle de temps.

NOTE Dans certains cas, l'unité de temps peut être remplacée par des unités d'usage.

Défaillance par usure (5.3)

Défaillance dont la probabilité d'occurrence augmente avec la durée d'utilisation, le nombre d'unités d'usage du bien, ou avec les sollicitations qui lui sont appliquées.

NOTE L'usure est un phénomène physique qui conduit à une perte de matière ou à une déformation du bien.

Défaillance par vieillissement (5.4)

Défaillance dont la probabilité d'occurrence augmente au cours du temps. Ce temps est indépendant de la durée d'utilisation.

NOTE Le vieillissement est un phénomène physique qui entraîne une modification des caractéristiques physiques et/ou chimiques de la matière.

Défaillance due à une cause commune (5.6)

Défaillance de plusieurs biens résultant de la même cause directe sans que ces défaillances soient causées l'une de l'autre.

Panne (6.1)

État d'un bien inapte à accomplir une fonction requise, excluant l'inaptitude due à la maintenance préventive ou à d'autres actions programmées ou à un manque de ressources extérieures.

Panne masquée 6.2**Panne latente 6.3****Panne partielle 6.4****Moyenne des temps de fonctionnement (11.4) - Mean operating time between failures**

Espérance mathématique du temps de fonctionnement entre défaillances.

Temps moyen entre défaillances (11.5) - Mean time between failures

. Espérance mathématique du temps entre défaillances.

Mean repair time (11.6) Temps moyen de réparation

Espérance mathématique du temps de réparation.

X60000**Externalisation (3.5)**

opération qui consiste à confier à un opérateur extérieur, une activité ou un service exécuté habituellement en interne

1^{er} niveau de maintenance (4.2.1.1)

Actions simples nécessaires à l'exploitation et réalisées sur des éléments facilement accessibles en toute sécurité à l'aide d'équipements de soutien intégrés au bien.

Ce type d'opération peut être effectué par l'utilisateur du bien avec, le cas échéant, les équipements de soutien intégrés au bien et à l'aide des instructions d'utilisation.

2^{ème} niveau de maintenance (4.2.1.2)

Actions qui nécessitent des procédures simples et/ou des équipements de soutien (intégrés au bien ou extérieurs) d'utilisation ou de mise en œuvre simple.

Ce type d'actions de maintenance est effectué par un personnel qualifié avec les procédures détaillées et les équipements de soutien définis dans les instructions de maintenance.

Un personnel est qualifié lorsqu'il a reçu une formation lui permettant de travailler en sécurité sur un bien présentant certains risques potentiels, et est reconnu apte pour l'exécution des travaux qui lui sont confiés, compte tenu de ses connaissances et de ses aptitudes.

3^{ème} niveau de maintenance (4.2.1.3)

Opérations qui nécessitent des procédures complexes et/ou des équipements de soutien portatifs, d'utilisation ou de mise en œuvre complexes.

Ce type d'opération de maintenance peut être effectué par un technicien qualifié, à l'aide de procédures détaillées et des équipements de soutien prévus dans les instructions de maintenance.

4^{ème} niveau de maintenance (4.2.1.4)

Opérations dont les procédures impliquent la maîtrise d'une technique ou technologie particulière et/ou la mise en œuvre d'équipements de soutien spécialisés.

Ce type d'opération de maintenance est effectué par un technicien ou une équipe spécialisée à l'aide de toutes instructions de maintenance générales ou particulières.

5^{ème} niveau de maintenance (4.2.1.5)

Opérations dont les procédures impliquent un savoir-faire, faisant appel à des techniques ou technologies particulières, des processus et/ou des équipements de soutien industriels.

Par définition, ce type d'opérations de maintenance (rénovation, reconstruction, etc.) est effectué par le constructeur ou par un service ou société spécialisée avec des équipements de soutien définis par le constructeur et donc proches de la fabrication du bien concerné.

Échelons de maintenance (4.2.1.6)

Il est important de ne pas confondre les niveaux de maintenance avec la notion d'échelon de maintenance qui spécifie l'endroit où les interventions sont effectuées.

Maintenance corrective (4.2.2.4)

La maintenance corrective est, par définition, imprévisible mais pas forcément imprévue :

a) Maintenance corrective «acceptée»

La recherche permanente du meilleur rapport, usage/coût, peut conduire à accepter la défaillance d'un équipement avant d'envisager des actions de maintenance.

b) Maintenance corrective «palliative»

Action de maintenance corrective destinée à permettre à un bien d'accomplir provisoirement tout ou partie d'une fonction requise.

Appelée couramment «dépannage», la maintenance palliative est principalement constituée d'actions à caractère provisoire qui doivent être suivies d'actions curatives.

c) Maintenance corrective «curative»

Action de maintenance corrective ayant pour objet de rétablir un bien dans un état spécifié pour lui permettre d'accomplir une fonction requise.

Le résultat des actions réalisées doit présenter un caractère permanent.

Des modifications et améliorations peuvent être apportées, afin de réduire l'occurrence d'apparition de la défaillance ou d'en limiter l'incidence.

Auto maintenance (4.2.2.5)

Certaines actions de maintenance ou préalables à des actions de maintenance de niveau 1 peuvent être réalisées par le personnel d'exploitation :

X 60012**article (3.2.1)**

bien identifié en tant que tel, constituant de ce fait un élément de nomenclature ou de catalogue.

pièce détachée (3.2.2)

pièce de rechange ou pièce de structure appartenant à la nomenclature du bien considéré.

pièce de structure (3.2.3)

pièce qui assure les fonctions de support et/ou de confinement et dont la défaillance est peu probable.

pièce de rechange (3.2.4)

article destiné à remplacer une pièce défaillante ou dégradée sur un bien.

pièce de fonctionnement (3.2.5)

pièce, faisant partie d'un bien, qui, est appelée à subir dans le temps des dégradations prévisibles nécessitant une ou plusieurs remises en état ou remplacements pendant la durée d'exploitation de ce bien
NOTE Par dégradation prévisible, on entend ici l'abrasion, la corrosion, le vieillissement, la fatigue, etc.

pièce d'usure (3.2.6)

pièce conçue pour recevoir seule ou en priorité l'usure et dont le remplacement est préconisé par le constructeur pour un nombre d'unités d'usage déterminé.

consommable (3.2.7)

article de faible coût et de consommation fréquente.

article périssable (3.3.1)

article auquel est attribuée une date de péremption en raison de son vieillissement.

article stratégique à besoin exceptionnel (3.3.2)

article d'un coût souvent élevé dont l'utilisation n'est pas normalement prévue durant la durée d'exploitation du bien mais dont la carence entraînerait une indisponibilité coûteuse en raison de son délai.
d'approvisionnement

NOTE Au bilan comptable, les articles stratégiques font généralement partie des immobilisations.

bien obsolète (3.3.3)

bien que l'on ne peut plus maintenir pour cause d'indisponibilité des moyens matériels et ressources nécessaires sur le marché à des conditions technico-économiques acceptables.

pièce d'origine (3.3.4)

pièce installée sur le bien lors de son acquisition et disponible auprès du constructeur pour les besoins de la maintenance.

pièce équivalente (3.3.5)

pièce de rechange répondant au même cahier des charges que la pièce d'origine, mais généralement non fournie par le constructeur d'origine mais assurant toutes les fonctions requises.

pièce interchangeable (3.3.6)

pièce dont les caractéristiques d'interface permettent la substitution à une pièce d'origine ou équivalente en conservant ses fonctions essentielles.

pièce obsolète (3.3.7)

pièce qui ne peut plus se substituer à une pièce installée du fait de l'inadéquation de ses caractéristiques due à sa désuétude.

pièce réparable (3.3.8)

pièce dont la remise en état est techniquement envisageable et économiquement justifiée.

pièce spécifique (3.3.9)

pièce conçue par le constructeur, pour un besoin lui même spécifique, et qui se définit par un cahier des charges particulier ou un plan, chez un constructeur.

pièce standard (3.3.10)

pièce conforme à un type ou à une norme de fabrication, produite en grand nombre pour un grand nombre de points d'emploi.

pièce usagée (3.3.11)

pièce dont la durée d'exploitation est réduite par rapport à celle d'une pièce neuve, en raison d'une précédente utilisation.